

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 13/10/2020**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	7

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Absstention : 0

L'an 2020, le 13 Octobre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de GIROUX s'est réuni à la Salle de réunion de la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SAUGET Nicole, Maire, en session ordinaire. Les convocations, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/10/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/10/2020.

**Présents** : Mme SAUGET Nicole, Maire, Mmes : BERTRAND Marie - Laure, ROMAIN Maud, MM : ALLARD Bernard, MARIDET Nicolas, PICAUD Philippe, TOUCHARD Thierry

Excusé(s) : Mmes : BOURBON Elodie, MOUCHET Geneviève, TIERSONNIER Emmanuelle, M. BAILLY Arnaud

**Absents Excusé(s)** : Mmes : BOURBON Elodie, MOUCHET Geneviève, TIERSONNIER Emmanuelle, M. BAILLY Arnaud

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Le : 15/10/2020

ET

Publication ou notification du :

15/10/2020

**A été nommée secrétaire** : Mme ROMAIN Maud

**Délibération n° 2020\_0030**  
**Avis de la commune concernant la demande**  
**d'autorisation environnemental unique d'exploiter un parc**  
**éolien sur la commune de la Chapelle Saint Laurian**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'enquête publique du projet d'exploitation d'un parc éolien sur la commune de la Chapelle Saint Laurian organisé du vendredi 25 septembre 2020 à 14 h 00 au mardi 27 octobre 2020 à 17h00 inclus, projet déposé par la Société CENTRALE EOLIENNE LE JUSSELIN, le conseil municipal est invité à émettre un avis concernant l'autorisation en vue d'exploiter ce parc éolien présenté par la société sus visée.

Madame le Maire rappelle que chaque conseiller a reçu les documents lui permettant de statuer.

Le projet est consultable en Mairie de la Chapelle Saint Laurian par le public les lundis, mardis et jeudis de 13h00 à 17h30 et le vendredi de 13h00 à 17h00 pendant la durée de l'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne un avis favorable concernant l'autorisation en vue d'exploiter ce parc éolien présentée par la société susvisée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 15/10/2020  
Le Maire,  
Nicole SAUGET

